

**DECLARATION DE LA DELEGATION HAÏTIENNE**  
**POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : « PROGRAMME D'ASSISTANCE**  
**DES NATIONS UNIES AUX FINS DE L'ENSEIGNEMENT, DE**  
**L'ETUDE, DE LA DIFFUSION ET D'UNE COMPREHENSION PLUS**  
**LARGE DU DROIT INTERNATIONAL »,**  
**NEW YORK, LE 20 OCTOBRE 2023**  
**PAR : WISNIQUE PANIER, PHD**  
**MINISTRE CONSEILLER**

---

**Monsieur le Président,**

Ma délégation souscrite aux déclarations faites respectivement par les représentants de Cuba au nom du G77 plus la Chine de et Saint-Vincent-et-les-Grenadines au nom de la CELAC et souhaite faire quelques observations en sa capacité nationale.

Ma délégation tient, avant tout, à exprimer sa reconnaissance envers le *Programme d'assistance des Nations Unies pour l'enseignement, l'étude, la diffusion et la compréhension du droit international*.

Ma délégation salue le rapport *A/78/514* du Secrétaire général soumis en application de la résolution *77/102* de l'Assemblée générale. Ce document rend compte de la réalisation du programme en question pendant la période considérée et présente les activités prévues pour 2024 ainsi que leurs incidences administratives et financières. Ce programme, comme souligné dans le rapport du Secrétaire général, continue d'offrir une plateforme indispensable pour le renforcement des capacités, en particulier pour les pays en développement comme Haïti.

Nous saluons le travail exceptionnel de la *Division de la codification du Bureau des affaires juridiques* dans la mise en œuvre de ce programme. Les cours régionaux de droit international offrent une occasion unique de formation, de discussion et de partage sur des sujets fondamentaux du droit international. Ces cours, tels que celui organisé en Asie et dans le Pacifique, reflètent non seulement la diversité des sujets abordés, mais aussi la richesse des expertises présentes.

Dans cette perspective, la Délégation haïtienne considère que ces initiatives contribuent grandement à la diffusion et à la compréhension du droit international. Elles permettent aux participants de s'immerger dans les enjeux actuels et de collaborer pour une meilleure coopération régionale. Nous sommes particulièrement sensibles à l'approche inclusive du Programme, qui s'efforce de garantir une représentation équilibrée entre les genres et qui s'ouvre à une diversité de pays participants.

**Monsieur le président,**

En tant que bénéficiaire de ce programme, Haïti réitère son engagement à soutenir ces initiatives et à travailler main dans la main avec les Nations Unies et les États membres pour promouvoir la compréhension et la mise en œuvre du droit international. Nous appelons également à une coopération renforcée et à un soutien continu pour assurer la pérennité et l'expansion de ces programmes essentiels pour les raisons suivantes :

1. **L'Égalité des chances sur la scène internationale** : Dans un monde où règne une certaine disparité entre les États, notamment au niveau scientifique, ce programme joue un rôle crucial pour garantir que les pays en développement aient les compétences et les connaissances nécessaires pour participer activement aux débats internationaux.
2. **Le Renforcement des capacités nationales** : En formant les acteurs nationaux aux nuances et aux complexités du droit international, nous contribuons à renforcer les capacités institutionnelles des pays. Cela permet aux nations bénéficiaires comme Haïti de mieux défendre leurs intérêts et de participer de manière plus active aux différents débats concernant les questions de droit international.
3. **La Promotion de la paix et de la sécurité** : Une meilleure compréhension du droit international peut aider à prévenir les conflits et à promouvoir la résolution pacifique des différends. En formant davantage de personnes à travers le monde, nous pouvons contribuer à créer un environnement international plus stable.
4. **Une plus grande compréhension et la cohérence** : L'extension de ce programme à un plus grand nombre de bénéficiaires permettra d'assurer que le droit international est compris et mieux appréhendé dans toutes ses dimensions. Cela peut contribuer à favoriser une plus grande Compréhension des principes et des règles du droit international.

5. **La Réponse à la demande croissante** : Comme le rapport l'a souligné, il existe une demande croissante de formations en droit international. Cela témoigne de l'importance accordée à ces formations par les pays en développement. Ne pas répondre à cette demande reviendrait à négliger une opportunité cruciale de renforcement des capacités à l'échelle mondiale.
6. **La Promotion des valeurs des Nations Unies** : L'extension de ce programme est en phase avec les objectifs et les valeurs fondamentales des Nations Unies, notamment la promotion de la justice, de l'égalité et du respect des droits de l'homme.

En conclusion, ma délégation croit que la pérennisation et l'extension de ce programme sont non seulement bénéfiques pour les pays en développement et les PMA, mais également essentielles pour la construction d'un ordre mondial plus équilibré et harmonieux. Il s'agit d'un investissement dans l'avenir de la gouvernance internationale et d'un pas vers la réalisation des idéaux de justice, d'égalité et de paix pour lesquels les Nations Unies ont été fondées.

Je vous remercie de votre attention